

Citerniers et fonteniers

Nous avons déjà traité du sujet dans Fontaines de la Vallée de Joux et dans Alpagnes de la Vallée de Joux. Traitant ici de métiers en particulier, il convient de revenir sur le sujet.

Le seul, à vrai dire, qui l'ait traité, est encore et toujours Auguste Piguet. Son étude, à découvrir ci-dessous, figure dans : A.P., Vieux métiers de la Vallée de Joux, Editions Le Pèlerin, 1999.

CITERNIERS & FONTAINIERS

La question de l'eau joua de tout temps un rôle de premier plan.

Sur le versant méridional de la Vallée où les sources abondent établir des fontaines fut chose facile. A l'Abbaye, trois dériva-
tions branchées sur le fossé protecteur desservaient le monastère
prémontré. La plus au nord pourvoyait aux besoins de la grange mo-
nacale et des viviers présignalés (voyez à l'article pêche). Ce
droit d'eau, transmis par la suite à la cure protestante, alimente
aujourd'hui la fontaine des Reymond (Essai de reconstitution 114/5)
La canalisation centrale tendait à la cuisine monacale et à celle
de Monseigneur (fontaine au jardin ? ?). La fontaine moderne dite
du Pillier (au quartier du Pavé) et le lavoir public se trouvent
sur le parcours du canal des moines blancs. Une canalisation à
part desservait selon toute probabilité, l'éphémère établissement
des Norbertines, puis les locaux qui les remplacèrent.

Du côté du Risoud, aux sources faibles et si rares, le nombre
des fontaines fut forcément assez limité. La commune du Lieu et
du Chenit favorisèrent l'établissement de fontaines aux associa-
tions fontainières des hameaux, par la fourniture gratuite du bois
en vue de la confection et de la réfection des chèvres, tocheivre,
des auges (ôdzu) des tuyaux (börné),

L'épierre

tracé

Des maîtres fontainiers (fôtné) se chargeaient du perçage au moyen de longues tarières, dites terai. Le musée du collège local fait voir plusieurs de ces outils monumentaux. Une boîte en protège la pointe.

La source plus ou moins éloignée, se dénommait la diva (françaisé en donà). Un petit édicule à deux pas empêchait les impuretés de s'infiltrer. Le bassin de la fontaine fut d'ordinaire surmonté d'un couvert (stowe), sorte de hangar ouvert d'un côté. Les femmes y essangeaient le linge à l'abri. Les bêtes y venaient boire deux fois par jour en saison hivernale, à la terreur de la lavandière dont le linge remplissait le bassin.

La villa de Loco disposa longtemps d'un unique bornel. Chacun venait y puiser. Le vieux bornel (ancien bornellus) se trouvait au pied de la Chaux, à l'occident de la future maison de commune. Avant 1489, on procéda à un changement d'emplacement. Le bornel commun se vit transporté au quartier du Carroz, puis à proximité du temple (Verbaux et comptes le connaissent sous les appellations de Bornel du Carroz, de la Côte, du Vieux Four ou de la Petite Eglise, enfin de la Grande Fontaine).

On rencontre aussi en 1600 et antérieurement des allusions à la fontanettaz (avant 1489) à proximité de l'ancien couvent bénédictin, à la Fontaine Poncet, sur l'Esplanade dominant le village à l'occident; aux fontaine de Montagne, de l'Allemagne ou de l'Ordon; à la fontaine de la Baume ou du Desgoutat (Grand Puits actuel); Crêt Cartin, de la Pisserette (moderne?) (Voir "Nos anciens Meylan" 438/9). En 1600, la fontaine du Haut de Ville n'existait pas encore. Il est aussi question dans les documents de sus la Fontannaz aux Essers de Communs et de en la Fontanettaz noire, l'un et l'autre au territoire des Charbonnières ("Nos anciens Piguet" p.405).

Att. Chenit, la plus ancienne fontaine signalée par un document est celle du Pleuz. La limite N. du mas de Prérodet, cédé en 1557 à des gentilshommes verriers français, passait par cet endroit. 1488
599
Cette fontaine dut être établie par la commune du Lieu après 1543 ou même par Bursins et Burtigny après 1527.

La Fontannaz Frayde du Campe, plus tard rebaptisée en Paradis est l'objet d'une mention du IV Livre des Reconnaissances. Un pré portait ce nom. Concession à Siméon Meylan en 1586 (Nos anc. Meyla p.275)

La fontaine du Haut du Sentier date probablement de 1525 où un certain Jacques Piguet se construisit une ferme en ces parages. Par la suite, la fontaine releva d'un consortium. La cure voisine (édifiée en 1705) utilisant cette eau, les ayant-droit réclamèrent auprès de la commune qui s'engagea à payer désormais florins par année à titre de participation au maintien de l'installation.

La fontaine de l'Hôtel de Ville date de 17 seulement. La commune du Chenit avait acquis une source d'un Meylan chez Trompette.
(S'informer au sujet de la fontaine du Bas du Sentier).

Outre les associations fontainières de hameaux, des particuliers avaient parfois recours à la communauté qui leur octroyait des plantes pour tuyaux.

Note (ms 212bis) Mon frère perce encore à l'occasion des tuyaux de fontaine sur son banc de menuisier. Une planchette percée d'un trou de dimension voulue sert de guide au teralon. Le chevalet d'antan est ainsi avantageusement remplacé. Un petit pertuis une fois percé est agrandi au moyen du grand teralon.

1. kîwè

Les sociétés de fontaine avaient leurs tenables périodiques. On y fixait la finance annuelle à toucher de chaque ménage, de façon à constituer un fonds de prévoyance en vue de réparations. Les récriminations ne manquaient pas. On se chipotait quant au jour d'essangeage. Deux femmes se partageaient l'auge en maugréant. L'abreuvement du bétail alors que le bassin regorgeait de beau linge blanc aboutissait trop souvent à des prises de bec. (Disputes autour de la fontaine de la Tombe)

L'amendement de l'eau de canalisation vint compliquer une situation déjà tendue. Les propriétaires les plus éloignés de la fontaine commune préférèrent abreuver leurs bêtes à la maison. Des chambres à lessive apparurent. La vieille fontaine perdit ainsi les trois quarts de sa raison d'être. Seuls, quelques forçatissimis continuèrent à en faire leur lavoir et l'abreuvoir de leur bétail. Il arriva ainsi à certaine fontaine de ma connaissance (la Toba) de tomber en ruines. Amère rançon du progrès!

Les enfants d'aujourd'hui n'ont plus le plaisir de transporter sur un charret une montagne de linge savonneux à la fontaine et de le ramener le soir blanc comme neige (à l'exception toutefois des bleus! le blü, ainsi désignait-on les pièces de lingerie de couleur).

Mon hameau de Chez-les-Aubert (100 habitants environ) constituait deux associations fontainières : celle de la Tombe au N. celle de la fontaine chez Zaka au midi. La dernière seule survit.

Les citernes jouaient leur rôle à côté des fontaines de hameau ou de voisinage. La plupart des maisons disposaient d'une citerne alimentée par l'égoût du toit. Une source venait parfois y marier ses eaux. On y venait puiser, au moyen d'un puisoir carré mobile au bout d'un long manche (pwacjao), l'eau nécessaire au ménage et aux menues lessives (buvo).

La citerne familiale, surmontée d'un couvert en planche faisait d'ordinaire saillie sur le bâtiment de ferme, tantôt à l'avant, tantôt à l'arrière ou adossée à l'une des façades latérales. Quelques-unes constituaient des édicules indépendants. Parfois, des parents ou des voisins immédiats jouissaient conjointement de la même citerne, d'où frottements inévitables.

Dans nos hameaux, quelques vénérables citernes subsistent. Elles peuvent rendre de précieux services en cas de sécheresse prolongée.

Certains puits creusés à quelque distance des maisons datent du siècle dernier.

Deux mots seulement des fontaines et citernes des pâturages de montagne. Les Comptes des gouv. du Chenit vont nous fournir quelques renseignements; nous savons entre autres qu'en 1710(47) le maître tonnellerie chargé de l'établissement d'une citerne au chalet neuf perçut 73 florins pour ses peines, que le creusage des Chamilles revint à une vingtaine de florins.

Une fontaine existait sur la même propriété communale. Le renouvellement de l'auge revint à 7 fl.6 sols à la même date.

Note

La citerne des Grandes Chamilles eut pour auteur deux Piguet. (1711) (61). Elle revint à 82 fl 6 s à la commune.

1. pwacjao

2. buvo

Nos ancêtres, surtout avant l'apparition de l'industrie lapido-horlogère, faisaient cas du moindre brin d'herbe. Des ~~moyens~~ ⁴ponctuaient les deux versants de la Vallée. Ce système impliqua la création de nombreuses citernes ou puits à couvert à diverses hauteurs. Les pâtres venaient y puiser au moyen d'une longue perche faisant levier, munie d'une lourde pierre d'un bout, d'un puisoir à l'autre extrémité. Par la suite, nombre de citernes se négligèrent. Elles tombèrent en ruines au détriment de l'alpage. L'emplacement seul se devine encore.

Les citernes en bois usées firent, comme partout, place à celles en ciment dès le début de notre siècle. Les maîtres-citerniers avaient disparu. Le bois revenait trop cher. Le ciment paraissait combien plus durable.

Notes en supplément (ms 212 bis) Citemiers.

Peu nombreux par la force même des choses, ces artisans. Une citerne durait cinquante ans, aussi y en avait-il quelques-unes seulement à refaire chaque année. Deux familles se livraient autrefois au Cherit à cette opération délicate : l'un au Bas-du-Chenit, l'autre au Bas-du-Crêt de l'Orient, famille de chez Abraham Capt. Mon cousin Léon (68 ans) s'aïda dans son jeune temps à en construire.

Des tourillons : l'un en bas, plus fort; l'autre en haut, de plus petite taille, reliaient les douves. Celles-ci s'enchaînaient dans le jarjay ou rainures du fond. La tige devenait légèrement plus étroite dans le haut. Ainsi les gros cercles extérieurs pouvaient s'enfoncer jusqu'au point voulu.

Les grands cuviers d'antan avaient aussi des tourillons. J'ai pu m'en assurer en démolissant l'un d'eux, vermoulu. Seilles et tonneaux n'en comportaient pas.

Fontainiers. Mon frère perce encore à l'occasion des tuyaux de fontaine sur son banc de menuisier. Une planchette percée d'un trou de dimension voulue sert de guide au terâlon. Le chevalet d'antan est ainsi avantageusement remplacé. Un petit pertuis, une fois percé, est agrandi au moyen du grand terâlon. Le perçage s'opère aux deux bouts.

? Certaines pentes appelées à supporter de lourdes charges (pannes) doivent être privées de leur cœur (corô). Elles y gagnent en résistance. Mon frère paraît avoir imaginé ce système dans certaines bâtisses au grand avantage de la solidité.

Notes p.217 Les citerniers nous venaient parfois de l'étranger, tet c2 maître Blangras du Dauphiné qui s'engagea en 1789 à crauser la citerne du chalet Herman pour le compte du Lieu (simple terrailon ?) (Verbaut(246)).

4 mayens 2 jarjeau

Citerniers et fontainiers. — L'établissement des citernes de montagne et de particuliers, de fontaines de hameau et de particuliers, nécessitait une main-d'œuvre spécialisée. Le métier de *maître citernier-fontainier* s'imposa au cours des siècles. La plupart des citerniers étaient du pays. Citons Pierre et Joseph Piguet, « citerniers », qu'un devis signale en 1791. Il nous en vint aussi de France, tel ce Bourguignon *Jobé*, signalé par les comptes du Chenit en 1751, et ce *Blangras* du Dauphiné qui s'engagea à creuser, pour le compte du Lieu, la citerne du chalet Herman (1789).

Grosse affaire que la construction ou l'entretien des *citernes de montagne*. Elles étaient fabriquées sur place, puis installées dans l'excavation pratiquée à cet effet. En 1710, le maître tonnelier chargé d'établir une citerne au chalet neuf des *Chaumilles* perçut 73 fl. pour ses peines. Le creusage revint à une vingtaine de florins. La citerne des *Grandes-Chaumilles*, construite l'année suivante par deux Piguet, revint à 82 fl. 6 s.

Au Chenit, la plus ancienne *fontaine* qui nous soit signalée par un document est celle du *Plasnoz* (1557). Citons encore la *Fon-tannaz Frayde du Campe* (1586), la fontaine du *Haut-du-Sentier*

(construction probable 1525, rétablie à neuf en 1753), celles de l'*Hôtel de Ville* (puits creusé en 1752), du *Bas-du-Sentier* (signalée en 1752) et de *Chez-l'Héritier* (1770).

Les *associations fontainières de hameau* (parfois de particuliers) avaient leurs tenables périodiques. On y fixait la finance annuelle à toucher de chaque ménage, de façon à constituer un fonds de prévoyance en vue de réparations. Elles recouraient de temps à autre à la commune qui leur accordait des plantes pour auges, chèvres ou tuyaux.

De nombreuses citernes ou puits, pourvus d'une toiture (dits *couverts*), ponctuaient les deux flancs de la Vallée. Une couverture en rondins écorcés, dits *tonâlions*, protégeait le récipient. Beaucoup furent négligés par la suite et tombèrent en ruine. L'emplacement de ces abreuvoirs bi- ou triséculaires se devine encore avec facilité.

La difficile alimentation en eau des chalets d'alpage

Ce vaste problème est esquissé dans l'ouvrage de René Meylan de 1929, la Vallée de Joux, pp. 149 et 150 :

La question de l'eau

C'est le gros problème. Il est rare qu'il y ait des sources ou des ruisseaux en suffisance et à débit régulier. La plupart des pâturages reposent sur des bancs de calcaires kimméridgien ou portlandien dont les fissures absorbent toute l'eau de pluie. C'est pourquoi, même si la bonne fortune place à proximité du chalet une source, la moindre goutte d'eau est précieusement recueillie. Dans ce but, le pourtour du toit est bordé de chéneaux de bois qui collectent l'eau de pluie pour la conduire dans une citerne. Ces réservoirs cimentés, profonds de deux à quatre mètres, ont une capacité de 20 000 à 50 000 litres. Pour maintenir l'eau dans le plus grand état de propreté possible, la citerne est recouverte d'un plancher bordé d'un mur, ou mieux encore d'un dôme en maçonnerie. On ne puise l'eau qu'au fur et à mesure des besoins, au moyen d'un seau, fixé à une perche qui prolonge verticalement un levier à contre-poids et l'on remplit des bassins métalliques ou en ciment qui remplacent de plus en plus les vieux troncs évidés.

Afin de parer à une disette d'eau toujours menaçante, il a fallu constituer, par prudence, d'autres réserves. En divers points des grands pâturages ont été édifiés des bâtis supportant un toit – les « couverts » – qui peuvent, à l'occasion, abriter le bétail, mais dont la fonction est, avant tout, de remplir une citerne. Certains types, en forme de toit renversé, ne peuvent avoir d'autre destination. Il faut s'ingénier à trouver le plus d'eau possible, car les années sèches sont aussi les années à faible rendement. Si l'on doit en arriver à faire des transports d'eau puisée dans des lieux plus favorisés, s'il faut conduire plusieurs fois par jour le troupeau à une fontaine éloignée, il en résulte un tel surcroît de travail pour les fruitiers et de fatigue pour le bétail, que l'abandon de l'alpage doit être envisagé.¹

C'est pourquoi l'amodieur portera son choix sur une montagne qu'il sait fraîche et humide, pourvue de sources intarissables, tandis que les syndicats d'élevage conduiront, sans trop de risques, le jeune bétail sur des alpages plus secs.

¹ Durant l'été 1928, très sec, des amodieurs n'ont pas hésité à venir de Franche chercher l'eau à l'Abbaye où les fontaines, alimentées par l'exsurgence de la Lyonne, ne tarissent jamais. La facilité de remplir les récipients leur a fait préférer les fontaines aux lacs.

Le fait s'est souvent produit autrefois, ainsi en 17806, où des troupeaux de Bourgogne sont venus s'abreuver au Laytirt du Séchey. (Cf. A. Piguet (note 2. p. 79). 2. A. Piguet : Le lac du Séchey, article paru dans la Feuille d'Avis de la Vallée du 9 août 1928.

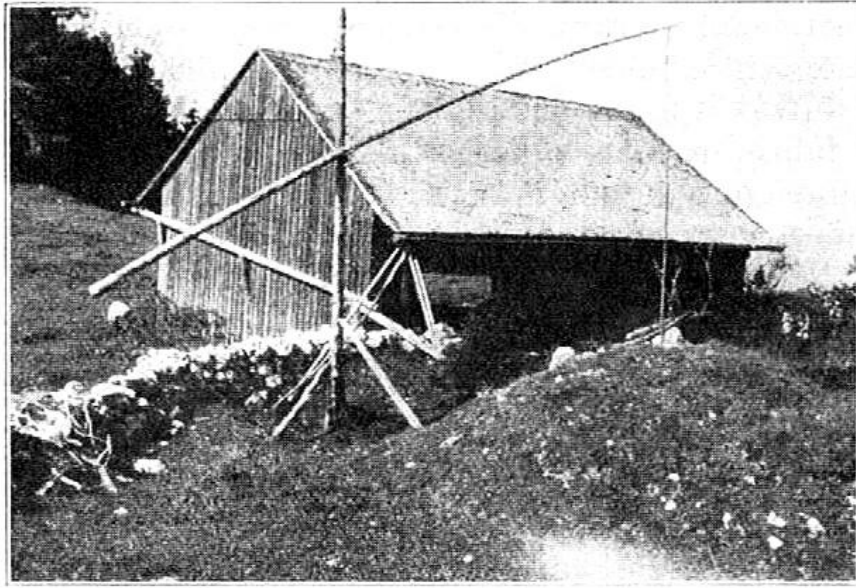


FIG. 31. — ABRI-CITERNE SUR LE FLANC DE LA DENT-DE-VAULION.

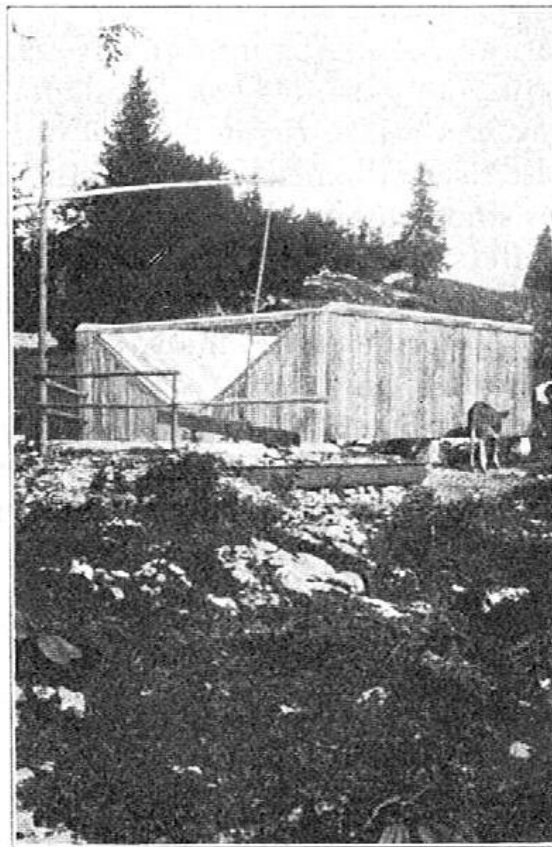
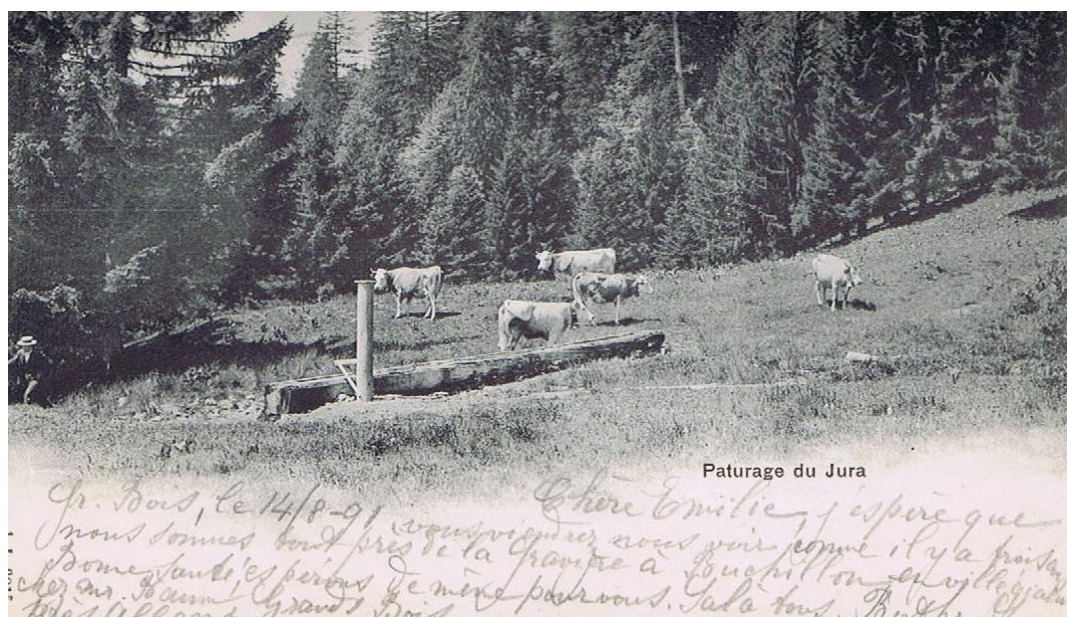


FIG. 32. — CITERNE PRÈS DU SOMMET DE LA DENT-DE-VAULION.

L'épisode de 1706 a été relaté dans les procès-verbaux de la commune du Lieu (ACL, A1) :

Remarques de l'année de sécheresse. Il est à remarquer que dès la St-Jean dernier a fait une si rude chaleur & sécheresse dans tout le pays, & principalement dans ses montagnes, que la plupart des troupeaux des fruitières de delà les Bioux, ont été d'obligation de quitter & de descendre & les autres venaient boire au lac & celles de ce côté venaient boire ici & ailleurs où elles pouvaient, & même des troupeaux de Bourgogne venaient abreuver au Séchey. Pendant ce temps, la plupart ayant mis le feu sur leurs pièces particulières pour les décombrer en faisant des rameaux, le feu s'étant allumé de tous côtés, tant sur les Plats, Amburnex, Chaumilles dessus du Brassus, Dernier la Grande Roche, que Faux-Touché, que tout le monde était alarmé & jour & nuit en compagnie pour tâcher à l'éteindre, tant ceux de la Baronnie de la Sarraz, Vaulion, Vallorbes, qu'autres qui amenaient de l'eau. Sa Seigneurie Baillivale de Romainmôtier avec Messieurs ses assesseurs, étant venue sur les lieux, enfin on ne voyait que flammes & fumée de tous côtés, ayant réduit en cendres une partie des joux & chalets, comme aussi plusieurs douves & marinages fait par plusieurs personnes pour du charbon, au bout du compte sa Seigneurie Baillivale a pris possession au nom de LL.EE. des pièces où le feu s'est allumé à moins de celles de ceux qui ont traité & composé pour les bamps & amendes. Trois hommes du Chenit qui avaient mis le feu par commandement de quelques particuliers & fruitiers, on été longtemps emprisonnés & dès là mis au collier à Romainmôtier, à l'Abbaye, ici au Lieu & au Chenit.

Citernes, puits, chéneaux, abreuvoirs en bois, etc...



Autrefois les bassins étaient de bois, taillé directement dans de gros troncs

Edouard Rieben, en 1957², s'est aussi penché longuement sur la question de l'eau :

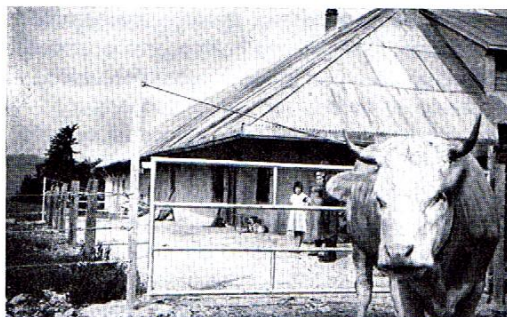


Fig. 70 b. — *Alpage du Grand Boutavent-Dessus.*

Pour que les abords du train et du logement restent propres, il convient de les soustraire à l'accès du bétail par une clôture solide et bien construite. Le montant qui retient le portail devrait être encore consolidé par un hauban.

4. L'ALIMENTATION EN EAU

constitue un facteur essentiel de la santé et de la prospérité du bétail, donc de la productivité des pâturages ; depuis fort longtemps déjà on a constaté qu'en périodes de sécheresse, lorsque le fourrage n'est point abondant, les animaux restent malgré tout en excellent état s'ils peuvent s'abreuver en suffisance. C'est pourquoi, par suite du manque de sources résultant de la structure géologique de la chaîne, le problème de l'eau a constitué le souci constant du Jurassien habitant la partie médiane et supérieure des monts ; il y a quelques décennies encore, l'eau de pluie recueillie sur les toits ou sur des dalles et accumulée dans des citernes a été la seule ressource tant des agglomérations que des alpages.

Or, le développement de l'économie pastorale et l'intensification de l'exploitation provoquent un accroissement de la consommation ; l'introduction dans le train et le logement du personnel d'installations permettant de respecter les règles élémentaires de la propreté et de l'hygiène exige un apport relativement élevé ; d'autre part, l'application rationnelle du pacage par rotation rend utile la création de points d'eau si possible dans chaque enclos, à raison d'un bassin pour 10 à 15 ha ; relevons ici que le choix minutieusement étudié de l'emplacement des points d'eau — sur la



Fig. 71. — Lorsque les points d'eau ne sont pas suffisamment nombreux, le bétail doit accomplir de longues marches, souvent sur des passages forcés, ce qui provoque à la longue un décapement du sol.

² Edouard Rieben, *La forêt et l'économie pastorale dans le Jura*, Vallorbe, 1957

base par exemple des vues aériennes — permet d'attirer et de concentrer le bétail sur les meilleures pelouses. Il importe par conséquent de chercher à améliorer et à développer l'alimentation des pâturages en eau et quelques renseignements à ce sujet ne sont pas superflus.

a) Les sources

sont naturellement plus fréquentes et plus abondantes dans les vallées, ce qui a incité des initiateurs courageux et entreprenants à y capter de l'eau amenée ensuite par pompage aux lieux de consommation. Ainsi la ville de La Chaux-de-Fonds reçoit dès 1887 le précieux liquide depuis les gorges de l'Areuse et le réseau de distribution s'étend toujours plus aux régions voisines. Pour la plus grande part soumises au régime des citernes jusqu'en 1937-1939, les Franches-Montagnes sont maintenant alimentées en eau captée dans le vallon de Saint-Imier, à environ 800 m au SSW de Cortébert, et pompée dans un réservoir de 1500 m³ établi sur la Montagne du Droit à 400 m au WSW de la Bise de Cortébert, au point 1221. De là rayonnent

Fig. 72. — Pâturage de la Teurre, près de Saignelégier. La plupart des pâturages des Franches-Montagnes sont pourvus en eau grâce à l'alimentation collective du plateau depuis le réservoir sis sur la Montagne du Droit.



des conduites distribuant l'eau jusqu'aux fermes isolées et aux pâturages sur un secteur allant de La Ferrière à Tramelan-Saint-Brais (BOURQUIN:19); c'est là une réalisation magnifique, attestant de l'esprit d'initiative du Jurassien et laissant entrevoir la possibilité d'autres améliorations importantes des conditions de vie du paysan. Signalons ici qu'il est prévu également d'alimenter la région de Sainte-Croix-Bullet au moyen d'eau pompée dans le lac de Neuchâtel; il conviendrait de voir là assez loin et de la refouler suffisamment haut pour qu'elle puisse être distribuée aussi aux nombreux alpages qui dominent ces agglomérations.

Il importe de mentionner les possibilités très étendues qu'offre l'emploi des tuyaux en *polyéthylène* pour l'utilisation de sources relativement éloignées et la distribution rationnelle et complète de leur eau. Ces tuyaux faits d'une matière plastique légère, flexible, insensible aux chocs et résistant à la corrosion et au gel, se posent dans une tranchée de faible profondeur et contournant les obstacles majeurs; de ce fait, les frais d'établissement sont considérablement réduits. La surface intérieure lisse et hydrofuge de ces conduites empêche la formation de dépôts calcaires et augmente le débit d'environ 20 % par rapport aux tuyaux en fer zingué; c'est

pourquoi il est possible de choisir une section relativement faible. Ces tuyaux sont livrés en sections intérieures de 7, 9, 13, 16, 21, 27 mm, etc. et en rouleaux de 50, 100, 200 m et plus, pour des pressions nominales de 1, 4 et 10 atmosphères ; les raccordements sont faciles et rapides.

Mais longtemps encore nombre d'exploitations pastorales du Jura, privées de sources, devront se contenter d'eau accumulée dans

b) Les citernes

et il convient même souvent d'envisager le développement des installations de réception des eaux de pluie ; c'est pourquoi nous présentons ici quelques données sur les divers systèmes qui peuvent être employés.

Il va sans dire qu'il convient avant tout d'utiliser pour ce faire le toit du chalet et de disposer les chéneaux de façon telle qu'une récupération aussi complète que possible des fortes mais brèves averses soit assurée. Pour l'alimentation des points

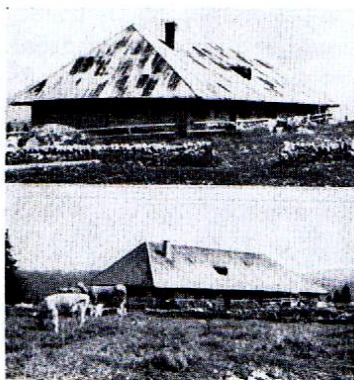


Fig. 73 et 74. — Chalet des Plans, à Vallorbe.

Réceptacle pour les eaux de pluie, le toit des chalets devrait être traité de façon qu'il ne rouille pas. De même, il convient de veiller à ce que la tôle acquière un ton ne déparant pas le paysage.

Le toit du chalet avant et après son traitement au moyen d'un produit à base d'asphalte.

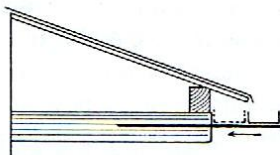


Fig. 74 a. — Les chéneaux qui rassemblent l'eau recueillie sur les toits sont fréquemment endommagés par le glissement de la neige. Lorsque la récolte hivernale du précieux liquide ne s'impose pas, il est possible d'éviter les dégâts en déplaçant le dispositif sous l'avant-toit, selon le schéma ci-contre.

d'eau répartis sur le pâturage, le réceptacle le plus simple est constitué par une dalle de calcaire naturelle, comme on les rencontre fréquemment dans le Jura blanc ; par des rigoles taillées dans le substratum, l'eau est concentrée et conduite dans une citerne creusée dans le rocher ; l'alpage des Plans comprend une telle installation, qui fonctionne fort bien (photo 75). Sur certaines pelouses du domaine de Bel-Coster, M. Auguste BARBEY a créé une dalle en béton sise à peu près au niveau du terrain et entourée d'un mur ; c'est là aussi un système d'un coût modéré et exigeant peu d'entretien, qui a dès lors été appliqué sous diverses variantes sur plusieurs pâturages (fig. 76).

Fig. 75. — *Alpage des Plans, à Vallorbe.*
Réceptacle pour l'eau de pluie constitué par une dalle naturelle de calcaire.

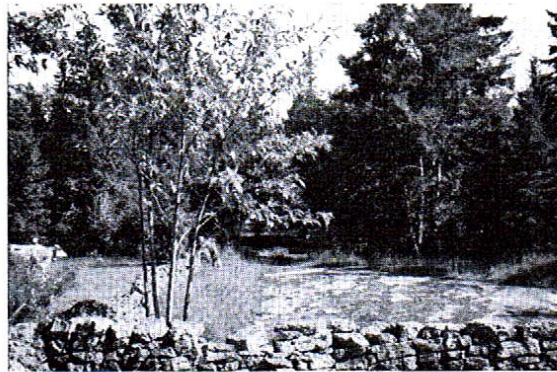
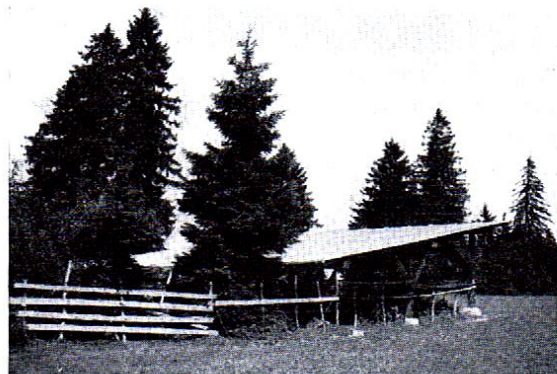


Fig. 76. — La simple dalle de béton.
Procédé peu coûteux et d'un entretien facile.



Fig. 77. — Le couvert à un seul pan.



Lorsque l'emploi de ces différents procédés n'est pas possible, il convient de créer alors des « couverts », constitués par un toit pouvant être disposé de diverses façons : pan unique incliné (fig. 77), deux pans à pignon (fig. 78), deux pans inclinés vers le centre (fig. 79). Très souvent, il est utile de synchroniser la construction d'un tel couvert avec celle d'un refuge forestier, comme la commune de Ballaigues a procédé sur ses points d'eau de la Corne à la Biche (Cernys) et de la Combe du Commun (Poyette) ; ainsi le couvert de cette dernière non seulement alimente une citerne importante, mais abrite encore une cuisine, une chambre et une stalle pour les chevaux.



Fig. 78. — Le couvert à deux pans.

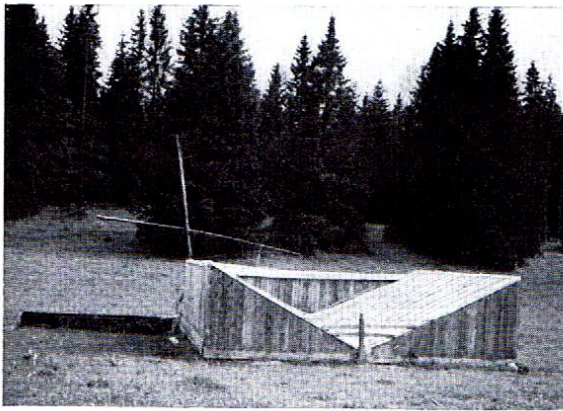


Fig. 79. — Le couvert à deux pans renversés.



Fig. 79 a. — *Alpage des Cernys à Ballaigues.*

Le couvert de la citerne de la Corne à la Biche abrite un local confortable pour les bûcherons et les voituriers, ainsi qu'une stalle pour les chevaux.

Les citernes se construisent aujourd'hui en béton armé sous la forme d'un cylindre dominé d'une coupole ; il convient de les munir d'une aération, d'un accès et d'une échelle de contrôle. Leur coût n'augmentant avec leurs dimensions que dans une mesure relativement faible, il convient de leur donner un volume suffisant, assurant une certaine marge pour l'avenir ; en effet, il importe de tenir compte du fait qu'une vache absorbe plus de 60 litres d'eau par jour et que durant certaines périodes d'estivage, il ne tombe que très peu de pluie ; or, il faudrait éviter qu'il faille transporter de l'eau sur les alpages comme cela a dû souvent être le cas en 1947 et 1949 ; à notre

Photos et documents divers



Tous les points d'eau sont utilisés, puits et citernes, et protégés du bétail par un mur de pierre sèche. La présence des grands balanciers rend ces sites très élégants, et même quelque peu aériens suivant l'angle selon lequel vous les abordez.





Deux jeunes filles s'activent à un balancier. Photo qui serait une pure merveille si elle n'avait pas été si petite, et avec un tel agrandissement le grain ne ressortait pas autant. Mais quelle poésie tout de même en celle-ci ! Et quelle grâce de part de ces deux demoiselles.



Mais plus souvent encore qu'au cœur du pâturage, le balancier se trouve à proximité même du chalet où la citerne recueille les eaux du toit



Les travaux

Livre des tâches de la commune de l'Abbaye, du 30 avril 1803 – ACA , GB1

Conditions sous lesquelles la Régie de l'Abbaye offre de donner à tâche la façon d'une citerne qu'elle se propose de faire établir sur la montagne des Croisettes.

1o L'entrepreneur devra faire la dite citerne avec le bois qui lui sera fourni sans qu'il en puisse substituer de l'autre.

2o Le bois, soit les douves, seront fournies et rendues à l'Abbaye où il sera tenu de les prendre.

3o La dite citerne devra avoir onze pieds d'hauteur de vide, et quatorze pieds de vide de diamètre, pieds de France.

4o L'entrepreneur devra l'avoir faite et rendue complètement enterrée pour le dernier jour de juin fixe.

5o L'entrepreneur devra l'enterrer, la bien serrer à dire de bon maître et garantir son ouvrage pendant l'espace de deux ans, avant quelle époque il ne sera point déchargé quoique payé.

6o Il devra prendre le bois, tant pour les liens que pour la couverture de dite citerne qui lui auront été marqué.

Après plusieurs mises, n'ayant rien pu faire ayant marchandé de part et d'autre, on a convenu avec Moyse Rochat du Pont et Charles Rochat des Bioux et Moyse Mouquin, Abram Isaac Rochat et leurs adjoints pour le prix de cinq cents & soixante cinq florins, lesquels ont promis faire la citerne et le couvert en bon maître suivant les conditions exigées dans les pages de ces articles.

Citerne à construire sur le Crêt-à-Chatron Vieux, sur la commune du Lieu – ACL S12 -

Moi soussigné Charles Rochat menuisier cabaretier au Lieu, m'engage envers la Municipalité du Lieu de faire et placer une citerne près le vieux chalet du Crachatron, rendue posée, le tout à mes frais pour le 15 mai prochain, de fournir des douves en sapin rouge ayant 23 lignes à la pointe et le fond de 22 lignes, de faire recevoir les douves et le fond au moment et avant d'en faire l'emploi et de couvrir la dite citerne, le tout à réception pour le prix de cent quatre vingt francs, payables la moitié dès que la citerne sera posée et le solde quand elle sera pleine d'eau et définitivement reçue, la garantissant en outre pendant une année et ce sous réserve que le bois nécessaire pour coins, liens, poser le fond et la couvrir, me sera fourni sur son pied par la commune dans le lieu le plus rapproché de la citerne.

Il est en outre entendu que tous les débris de la vieille citerne ainsi que ceux provenant des plantes abattues pour la placer, resteront au profit de la commune.

Pour foi de quoi, j'ai signé au Lieu, à l'obligation de mes biens, le 9^e avril 1855.

Moi soussigné Edouard Rochat charpentier, m'engage de faire deux citernes pour la commune du Lieu, une lieu dit sur la Christine-dessous, et une pour le chalet Hermann, prête à recevoir de l'eau au 1^{er} mai 1859, de faire les douves et les fonds en sapin rouge, les douves de 23 lignes dépassant à la lointe et les fonds de 22 lignes enterrées à niveau du terrain du côté le plus bas, m'engageant d'agrandir les creux de manière à recevoir les citernes de la dimension de 12 pieds de large sur dix de haut, le tout de suite, pour le prix de 600 pour les deux, la moitié quand elles seront placées, l'autre après la réception définitive les garantissant pendant une année.

Le bois pour coins, liens et couverture des citernes sera fourni sur son pied au plus rapproché par la commune.

Ainsi fait et signé au Lieu le 20^{bre} 1858.

Edouard Rochat charpentier



La seule citerne que nous connaissions encore qui soit toute en bois, est celle de la Branette. Les douves sont encore en place et retiennent l'eau. Les boudrons couvrent la citerne qui sont plus souvent à remplacer que les douves pouvant tenir de nombreuses décennies.



Etang de la Muratte et puits de proximité avec le balancier. Les deux ne sont pas en rapport



Documents

Livrances d'autre part " " "

Herr Journées au S^r Gouvern^r Guignard
& Sugrin p^r avoir causé et anivélé le
Cren p^r entre la citerne puis l'ed. d'ouvri
er l'avait abandonné. " " " " " " " " 5. " "

Une journée au deux 1^{rs} Gouv. Guign.
 & Lugin deux ouvriers avec eux p.
 aider à l'enterre la citerne a chacun
 dix bat - " - " - " - " - " - " - " - "

Item payer au Maître d'Internat p^r la façon 77. 6. "

Item payé par le Maître et ouvriers qui ont
enterré St. Eterne en dépense " " " 16

Item au dits S^{rs} Gouvern^{rs} Guig^r. & Augier
p^r avoir regarder &c. " " " " " 5. " "

Herm au D.^e Sr Guignard p^r être aller monté
à Riverchon les Reparations qui étoit
nécessaire au chateu Herman et marqué
le Dois — " — " — " — " — " — "

L. H. F.

Payé audit p^r avoir l'ouvrage fait à
forme du marché " - " - " - " - " 25. " "

Payé au dit Prevost hon. p. 2500 francs 10. 11. "

Rem payé par le S^r Gouv^t. Guignard
au forestier Weylan p^r depense a la
première tournée dans les Bois..... 2 9 9

Hern payé à Abram David Pochat Charpi
P. rétablir le pont près la forge aux
Charbonnières — " — " — " — " — "
76.

16099

1789

S. 13

Livrances d'autre part --

Item payé a un ouvrier français qui a fait le creu p ^r enterri ^r une citerne au chalet Herman -- " -- " -- " -- " --	134.1
Item p ^r avoir fournir la poudre p ^r faire saute ^r le Roch p ^r d ^r creu à y bat ^r au Nombre de 5 b ^{ts} n ^o 14 compris les peines a celui qui a été a Vallorbes la chercher -- " -- " -- " -- " -- " --	11 6
Item Journées au S ^r Gour ^t Guignard au Chenet par ordre p ^r voir les douilles de d ^r Citerne & en convenir du prix -- " -- " --	2. 6
Item le dit S ^r Guig ^t a convenu du prix avec le S ^r Just Siguet p ^r douve de d ^r Citerne a 4 bat ^r par pied il compris le foud qui lui seront payé en arg ^t ou en Bois par l renvoyer -- " -- " -- " -- " --	
Item livré au Maître Citerne p ^r vingti ne lui ont pas été conté sur son marche savoir -- " -- " -- " -- " -- " --	2 6
Item payé a trois charretiers des La Combe du Mousillon au chalet Herman p ^r a chacun 7 ^l -- " -- " -- " -- " --	21.
Item Journées avec char & chev ail p ^r avoir coupé les courbes & lin et les avoir charié sur place -- " -- " -- " --	5

1789.6

Moi Soussigné Charles Rochat menuisier cabaretier
au lieu, m'engage envers la Municipalité du Lieu,
de faire et placer une Citerne près le vieux Chalet
du Crachaton, & d'en faire la pose le tout à mes frais pour
le 15 Mai prochain de fournir des douves en sapin
rouge ayant 23 lignes à la jointure & le fond de 22 lignes
de faire recevoir le douves & le fond au moment et
avant d'en faire l'emploi, & de couvrir la dite Citerne
le tout à réception pour le prix de cent quatre
vingt francs, payable, la moitié dès que la citerne
sera

27

Sera posée & le solde quand elle sera pleine d'eau & définitive-
ment reçue, la garantissant en outre pendant une année &
ce sous réserve, que le bois nécessaire pour couvrir, & pour
le fond & la couvrir me sera fourni sur son pied par la commune
dans le lieu le plus rapproché de la Citerne.

Il est en outre entendu, que tous les débris de la vieille
Citerne ainsi que ceux provenant des plantes abattues pour
la placer, restera au profit de la commune.

Pour foi de quoi j'ai signé au lieu à l'obligation
de mes biens, le 9e avril 1855

Moi soussigné Édouard Rochet Châpoutier
m'engage de faire dans l'année, pour la commune de
Lieu lieu dit du La Motte d'après d'une
sur le Châlet Hermann, prête à recevoir de l'eau
au 1^{er} mai 1839 de faire les deux tringles en
sapin rouge les deux de 23 lignes d'épaisseur à la
jointe & les fers de 22 lignes en terre à niveau du
terrain du côté le plus bas, m'engageant d'agrandir
les creux de manière à recevoir les citernes de la commune
de 12 pieds de large sur dix de haut le tout de suite
pour le prix de 600 francs les deux, la moitié quand
elles seront placées, l'autre après la réception de l'eau.
Les garants ont pris acte de ces choses.

Le bois pour coins, liens, et couvertures des citernes, sera fourni
par son père, au plus rapproché par la commune.

Fait & signé au lieu du 20 juil 1838

Édouard Rochet Châpoutier

Conditions pour la citerne à faire près le Chalet-neuf
des Esserts.

Citerne du Chalet-neuf
des Esserts. Du 1^{er} janvier 1868.

- 1^{re} Elle doit avoir 13 pieds de diamètre sur 10 pieds de profondeur intérieure.
- 2^{re} Les doutes doivent être de bon bois, sans tare et de 25 lignes d'épaisseur. Le fond sera fait en bon bois de 20 lignes d'épaisseur; ces bois seront reconnus vers l'emplacement de la citerne lorsqu'ils seront prêts à poser.
- 3^{re} La Commune ne se charge d'aucune fourniture, excepté le bois à prendre sur son pied, pour les liens et la couverture de la citerne lequel sera marqué.
- 4^{re} Les déblais de l'ancienne citerne sont à la charge de l'entrepreneur ainsi que le déblaiage de la nouvelle qui doit être enterrée entièrement, non compris le cordon en bouillons qui sera placé sur le bout des doutes.
- 5^{re} Il sera fait et placé un cordon en bouillons sur les doutes, lesquels les dépasseront extérieurement de trois pouces. Il devra être à niveau du sol naturel.
- 6^{re} La couverture de cette citerne sera faite par l'entrepreneur.
- 7^{re} La citerne devra être faite pour le 1^{er} mai 1868.
- 8^{re} Le paiement s'effectuera, la moitié à réception de la citerne et l'autre moitié six mois après, sous condition qu'elle soit pleine.

pleines et garanties de coulage.

9^e Les sèbes de l'ancien cimetière et ceux des bois marqués sous
au bénéfice de la Commune.

10^e Si la Cimetière n'est pas faite au temps fixé ci-dessus et
conformément aux conditions, il pourra être fait une revente
avec dommage et intérêts, d'après l'appréciation d'experts
nommés par les parties.

Cette entreprise est donnée à Constant, Capitaine du Génie,
domicilié à l'Orient de l'Orbe, pour les prix de Trois
cents francs, conformément aux conditions.

Le Lieu le 4^e Janvier 1868.

/ Signé / C. Capt.

Toutes pièces ci-dessus, Registre des mises, S2.





La boue du fond est à enlever jusqu'à la dernière pelletée.



Citerne vieille de plus d'un siècle et pourtant pourtour impeccable.



Le fond est lui aussi impeccable.



Un chalet au-dessus des Bioux.



Le propriétaire très fier de sa citerne, sans doute unique à la Vallée, surtout dans un tel état.
Un miracle ! Environ 3,50 de haut, sur 3,50 m de diamètre.



Perçage d'un tuyau au moyen de la longue tarière. Nous sommes à Mouthe et c'est la seule photo de l'époque (vers 1920), que nous possédions en couleur. Sans doute une diapositive.